

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le **projet de plan d'aménagement particulier « ARLON - VALLEE »** présenté par le bureau BEST pour le compte de la société à responsabilité limitée WPS CONSTRUCTIONS SARL et Monsieur Patrick CASTEL

portant sur les fonds inscrits au cadastre de la commune de Strassen, section B, sous les numéros 352/1194, 353/1196, 355/2246 et 355/2711,

prévoyant la construction de 7 logements de type unifamilial, de 27 logements de type collectif ainsi que d'une surface brute de vente de 1.140 m²

est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public pourra en prendre connaissance conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, dans ce délai de 30 jours.

Le projet de plan d'aménagement particulier est également publié sur le site internet de la commune : www.strassen.lu (rubrique REIDER/AVIS D'URBANISME). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Strassen, le 25 mars 2022

le Bourgmestre,

le Secrétaire,